

La mandragore dans la thérapeutique durant l'Antiquité Gréco-Romaine

Cécile Nissen

Introduction

Le nom de la mandragore est aujourd'hui associé au monde de la magie et de la sorcellerie. Il évoque quasi exclusivement, pour nous, une plante magique¹, une plante sacrée entourée de légendes et de rites : dotée de pouvoirs miraculeux, elle serait source de richesse et d'amour, mais par ses rapports étroits avec le monde infernal, elle apporterait également la malédiction et la mort. De fait, la forme vaguement humaine de sa racine combinée à de puissantes propriétés hallucinogènes lui ont conféré, dès l'Antiquité² et plus encore au Moyen Age, une réputation magique grandissante qui a rapidement relégué au second plan son utilisation thérapeutique.

Dès le V^e siècle av. J.-C. pourtant, les Grecs exploitaient la mandragore comme une plante médicinale. De multiples vertus thérapeutiques lui ont été reconnues tout au long de l'Antiquité gréco-romaine, raison de son introduction dans des remèdes variés. Si le recours par les Anciens à son effet soporifique est encore bien connu de nos jours, les autres usages médicaux de la plante ont souvent été négligés. Or, ils démontrent une grande cohérence dans l'emploi de la mandragore, signe d'une connaissance déjà très précise de ses propriétés thérapeutiques.

Les textes antiques, grecs et latins, qui mentionnent le recours à la mandragore dans un but curatif, forment un *corpus* relativement réduit, comptant une quinzaine d'auteurs. Nos deux principales sources, l'une grecque, l'autre latine, prennent place au cœur de l'Antiquité : le *De materia medica* de Dioscoride et l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien proposent un exposé détaillé des vertus médicinales de la mandragore. Contemporains, les deux traités du I^{er} siècle ap. J.-C. présentent de nombreuses similitudes qui ont laissé supposer que leurs auteurs exploitaient une ou

plusieurs sources communes³. Pour le reste, il s'agit, pour l'essentiel, de textes strictement médicaux, mais aussi botaniques, datés entre le V^e siècle av. J.-C., avec plusieurs traités hippocratiques⁴ et le V^e siècle ap. J.-C.⁵, avec notamment la rédaction de deux traités anonymes sur les végétaux qui consacrent plusieurs lignes à la mandragore. Daté de la basse époque, le recueil parfois appelé *Anonymi de Plantis* comprend un traité grec sur la mandragore, qui se démarque de la tradition par certains usages médicaux qu'il propose⁶. Quant au *De herbarum medicaminibus*, jadis attribué à Apulée, il consacre un chapitre complet à notre plante⁷ ; il ne présente cependant qu'un intérêt limité, puisqu'il est directement inspiré d'ouvrages antérieurs⁸. La présente étude a donc pour objectif de déterminer les propriétés thérapeutiques attribuées à la mandragore durant l'Antiquité.

Quelques éléments de botanique

La mandragore⁹ (*Mandragora officinarum* L.) est une plante vivace de la famille des Solanacées¹⁰. Dépourvue de tige, elle présente un contraste marqué entre la racine et les feuilles. Subdivisée en deux ou trois, sa racine charnue est profondément enfoncée dans le sol (60-80 cm). En surface, de grandes feuilles ovales vert sombre, à bords ondulés, s'étendent à même le sol, en forme de rosette.

Rare à l'état sauvage, mais assez fréquemment cultivée, la mandragore se rencontre sur l'ensemble du pourtour méditerranéen. Deux espèces peuvent être distinguées : *Mandragora autumnalis* Spreng. (Bert.) et *Mandragora vernalis* Bert. (*Mandragora officinarum* L.), qui correspondent respectivement à la mandragore femelle ou noire et à la mandragore mâle ou blanche, selon les termes employés par Dioscoride au I^{er}

siècle de notre ère. Le médecin grec avait, dès cette époque, décrit très précisément les deux espèces¹¹. Dotée d'une racine noire au-dehors, blanches au-dedans, la mandragore femelle, également appelée *thridakias*, porte des fruits jaune pâle et odoriférants, semblables à ceux du cornouiller. *Mandragora autumnalis* se couvre à l'automne, comme son nom l'indique, de grandes fleurs violettes, avant de porter des fruits ovoïdes rouge-orange. La mandragore mâle, en revanche, le *môrion* de Dioscoride, est caractérisée par une racine entièrement blanche et des fruits plus gros, de couleur safran et d'odeur agréable. Aujourd'hui dénommée *Mandragora vernalis*, en raison de sa floraison printanière, elle présente des fleurs blanc verdâtre et des fruits globuleux passant du gris au jaune.

Bien qu'il différencie les deux espèces de la plante du point de vue botanique, Dioscoride n'établit aucune distinction quant à leur usage thérapeutique. Lorsqu'il traite du recours médical à la mandragore, l'auteur du *De materia medica* la désigne toujours par son nom le plus commun, à savoir *mandragoras*, terme d'ailleurs encore employé en grec moderne pour dénommer cette plante¹². C'est pourquoi, j'ai choisi de ne considérer, dans cette étude, que les textes antiques qui utilisent cette appellation, ou son strict équivalent latin *mandragoras*¹³. La mandragore portait, certes, dans l'Antiquité, d'autres noms¹⁴, mais il s'agit alors de synonymes qui, généralement, désignent également d'autres végétaux. Il est donc malaisé d'affirmer avec certitude que ces termes désignent effectivement la mandragore dans tel ou tel écrit.

Modes d'administration de la mandragore dans l'Antiquité

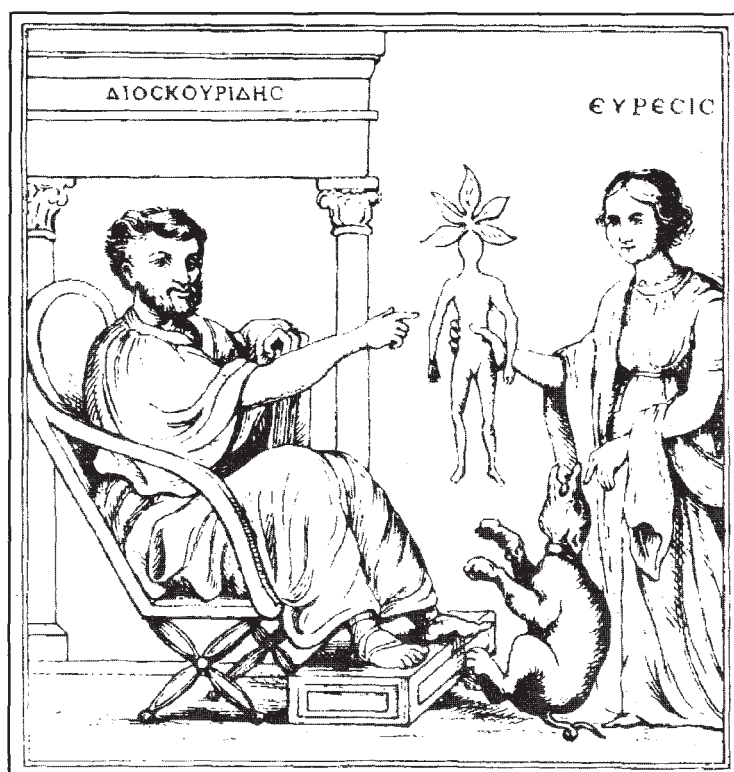
Avant d'envisager les propriétés thérapeutiques proprement dites de la mandragore dans l'Antiquité gréco-romaine, définissons les modalités pratiques qui régissaient son emploi dans le secteur médical. Il ressort clairement des textes étudiés que les Anciens ont toujours considéré la mandragore comme une plante très dangereuse pour l'homme¹⁵. De fait, la plupart des auteurs qui signalent son utilisation à des

fins médicales recommandent la plus grande prudence. Celse, notamment, la cite au nombre des substances qui ne doivent être employées qu'en cas d'extrême nécessité¹⁶. Dioscoride et Pline mettent en garde contre l'absorption d'une quantité excessive de suc de mandragore qui provoquerait la mort du patient¹⁷. Les deux écrivains ajoutent par ailleurs que les fruits de la plante peuvent, par leur seule odeur, porter à la tête et faire perdre la parole¹⁸. Dès le IV^e siècle avant notre ère, l'auteur du traité hippocratique *Des lieux dans l'homme* précise, à deux reprises, que la racine de mandragore doit être consommée "à une dose moindre qu'il ne faudrait pour causer le délire"¹⁹. La répétition de ce conseil à quelques lignes d'intervalle démontre combien l'action enivrante de la plante était redoutée. La nocivité de la mandragore s'exerçait donc à double titre : elle pouvait entraîner aussi bien une sorte d'abattement du patient, que générer une excitation excessive.

La toxicité de la mandragore devait, dès lors, être prise en compte par les médecins²⁰. Ils ne la prescrivent jamais pure en usage interne ; elle est combinée avec diverses substances, en particulier le vin et le vinaigre. Même en application externe, elle est rarement recommandée seule ou fraîche. De fait, la plante subit un traitement préalable qui vise à la rendre supportable à l'homme, malgré sa toxicité naturelle. Pline nous apprend notamment que si les feuilles sont généralement conservées dans de la saumure, c'est pour leur garantir une efficacité maximale, tout en supprimant l'effet mortel qu'elles possèdent fraîches²¹. La préparation requise varie selon la partie du végétal qui est préconisée. Il faut, en effet, noter que toutes les parties de la mandragore peuvent être recommandées à un malade : les remèdes qui nous sont parvenus font appel à la racine, aux feuilles, aux fruits, ou même aux graines de la plante.

Ainsi, la racine est généralement broyée, puis mélangée à un liquide afin d'être prise en boisson. On observe une récurrence des substances auxquelles elle est associée : vin ou vinaigre, mais aussi huile – de rose en particulier –, miel, ou simplement eau. Parfois, le mélange est chauffé ; la racine est principalement cuite dans du vin. D'après Pline et Dioscoride, elle est notamment bouillie dans le vin jusqu'à réduction au tiers ; la

Miniature du Dioscoride de Vienne – Dioscoride reçoit la mandragore d'Heurésis : le médecin grec Dioscoride est assis devant Heurésis ("la découverte") qui lui tend une mandragore dont la racine ressemble à un homme ; à ses côtés, un chien est représenté mort pour avoir arraché la racine vénéneuse. Dioscoride, De materia medica, Codex Vindoboniensis. Med. Gr. I, frontispice (c. 512-513 ap. J.-C.). D'après A. VERBANCK-PIÉRARD (éd.), Au temps d'Hippocrate. Médecine et société en Grèce antique, Mariemont, 1998, p. 275.



solution obtenue est clarifiée et mise en réserve pour les besoins ultérieurs²². La préparation de la racine de mandragore exige quelquefois une mise en œuvre complexe. Théophraste dès le III^e siècle av. J.-C., mais aussi Pline au I^{er} siècle ap. J.-C., nous ont transmis une méthode qui devait être usuelle vu sa permanence ; elle consiste à couper la racine en rondelles, à les suspendre au-dessus de moût de raisin, puis dans la fumée, avant de les piler dans du vin ou du vinaigre²³.

Quant aux feuilles de la plante, elles sont utilisées fraîches ou conservées dans de la saumure. Fraîches, elles sont pilées et appliquées en compresse, souvent avec de la farine d'orge. Les fruits et même les graines de la mandragore interviennent également dans la composition de nombreux remèdes. Mêlées à du soufre vif, les graines servent, par exemple, à arrêter des règles trop abondantes²⁴. Enfin, le suc de la plante, extrait de la racine et des fruits, puis épaissi au soleil, est très apprécié dans les traitements médicaux²⁵.

Les quelques exemples précédents suffisent à montrer combien les modes d'administration de la mandragore étaient variés dans l'Antiquité. Elle pouvait être appliquée en usage externe, sous forme de cataplasmes, d'onguents, de lotions ou frictions. Mais elle était aussi

prescrite en usage interne : outre sa consommation à l'état liquide ou solide, elle intervenait également dans la fabrication de pessaires et de suppositoires.

Propriétés pharmacologiques attribuées à la mandragore dans l'Antiquité

Malgré leur nombre limité, les auteurs antiques qui traitent de la mandragore comme plante médicinale font état de multiples utilisations thérapeutiques. Ces usages médicaux variés recouvrent quelques propriétés pharmacologiques majeures alors attribuées à la plante.

1. La mandragore, un puissant narcotique

Parmi les propriétés de la mandragore, la plus recherchée était sans conteste son action narcotique²⁶. Vraisemblablement connue depuis une époque très reculée, elle devint quasi proverbiale. Les

très nombreuses références à l'effet soporifique de la plante sont dispersées à travers la littérature gréco-romaine²⁷, apparaissant aussi bien chez des philosophes que chez des orateurs et des comiques. Dès le IV^e siècle av. J.-C., dans son *Banquet*, Xénophon souligne, dans les propos qu'il prête à Socrate, la propriété de la mandragore d'endormir les gens, comme le vin endort les peines²⁸. A la même époque, Démosthène fustige la torpeur des Athéniens face à Philippe II, comparant ses concitoyens à des hommes qui ont bu de la mandragore²⁹. Quelque cinq siècles plus tard, l'œuvre de Lucien de Samosate renferme trois allusions au pouvoir somnifère de la mandragore³⁰.

En outre, la littérature latine nous a conservé le souvenir de trois épisodes au déroulement analogue dans lesquelles le rôle narcotique de la mandragore est mis en exergue. Frontin³¹ raconte, dans ses *Stratagèmes*, comment le général carthaginois Maharbal a vaincu ses adversaires Africains en les endormant avec du vin mêlé de mandragore. Après avoir laissé dans son camp des jarres de vin additionné de suc de mandragore, le général feint de s'enfuir ; les Africains s'emparent alors du camp ennemi et ne manquent pas de consommer le vin trafiqué ; à son retour, il ne reste plus à Maharbal qu'à tuer ses adversaires profondément endormis sous l'effet de la mandragore. Polyen, lui aussi auteur d'un recueil intitulé *Stratagèmes de guerre*, relate deux histoires similaires dans lesquels un chef militaire – un général carthaginois nommé Himilco dans le premier récit, César lui-même dans le second – recourt à la mandragore pour endormir ses ennemis³². Qu'ils soient historiques ou légendaires, ces trois épisodes confirment la réputation de puissant somnifère attachée à la mandragore dans les mondes grec et romain.

Tout au long de l'Antiquité, plusieurs auteurs la nomment au rang des remèdes narcotiques les plus en vue aux côtés du suc de pavot et de la jusquiame : Aristote au IV^e siècle av. J.-C., tout comme Plutarque et Apulée au II^e siècle ap. J.-C., la mentionnent parmi les médicaments somnifères les plus efficaces³³. D'après l'auteur des *Métamorphoses*, elle "engendre un sommeil tout à fait semblable à la mort"³⁴. Il n'est donc pas étonnant de constater que les médecins

antiques prescrivaient fréquemment la mandragore dans les cas d'insomnie³⁵. Celse, par exemple, conseille de mettre des fruits de mandragore sous l'oreiller des insomniaques³⁶.

Outre l'insomnie en tant que telle, l'effet soporifique de la plante était vraisemblablement utilisé pour remédier à des manques de sommeil dus à des états pathologiques. Le recueil de la basse époque *Anonymi de Plantis* indique de frictionner la figure d'un malade atteint de fièvre au moyen de racine de mandragore pilée dans du lait, si le patient ne peut pas dormir³⁷.

Bien que ce témoignage soit très tardif, pareil recours à la mandragore dans des cas de maladies qui perturbaient le sommeil remonte vraisemblablement à une époque reculée. De fait, le traité cnidien *Des Maladies II*³⁸ recommande d'administrer aux patients souffrant de fièvre quarte une boisson composée de plusieurs ingrédients dont la mandragore et la jusquiame, autre narcotique renommé. Ce sont donc sans doute les vertus hypnotiques de la mandragore qui étaient ici recherchées, dès l'époque classique, face à une affection qui empêchait les malades de dormir³⁹.

2. Emploi de la mandragore comme analgésique

Conséquence immédiate de ses propriétés narcotiques, la mandragore a été employée dans l'Antiquité gréco-romaine comme analgésique. Celse, Dioscoride ainsi que Galien la citent parmi les remèdes que les Anciens qualifiaient d'*anôdunor*⁴⁰. Il s'agissait, comme leur nom l'indique, de médicaments destinés à soulager la douleur des malades⁴¹. Ainsi Dioscoride recommande d'appliquer de la racine de mandragore avec de l'orge pour apaiser les douleurs articulaires⁴² ; la même prescription se retrouve, à la basse époque, dans l'*Anonymi de Plantis*⁴³. Galien signale par ailleurs, dans son commentaire sur le traité hippocratique *De acutorum morborum victu* que, dans des cas de pleurésie, la mandragore peut, au même titre que le suc de pavot ou la jusquiame, calmer la douleur sans pour autant guérir le mal⁴⁴. Le Pergaménien signale également l'action antalgique de la mandragore dans un autre commentaire à Hippocrate : par

l'engourdissement qu'elle provoque, notre plante permet d'atténuer la douleur⁴⁵.

Vu ses propriétés analgésiques, la mandragore a également été utilisée avant des opérations chirurgicales⁴⁶. Cet usage de la plante comme anesthésique ne semble cependant pas avoir été très répandu dans la chirurgie antique. Deux mentions à peine en ont été conservées. Datées du I^{er} siècle de notre ère seulement, elles sont, une fois encore, le fait de Dioscoride et de Pline l'Ancien. L'un et l'autre affirment très explicitement le recours à la mandragore par les médecins afin d'insensibiliser, en les endormant, des patients qui doivent subir des interventions douloureuses. Pline indique qu'elle est prise en boisson avant les incisions et les "piqûres" (*punctiones*)⁴⁷, tandis que Dioscoride spécifie, à trois reprises, qu'elle était utilisée par les médecins avant d'inciser ou de cautériser⁴⁸. Dans pareilles circonstances, l'auteur du *De materia medica* recommande spécialement le vin additionné de mandragore, qu'il soit ou non bouilli. Une troisième référence au rôle de la mandragore comme anesthésique avant des interventions chirurgicales apparaît dans le *De herbarum medicaminibus*⁴⁹; mais, outre la date tardive du traité, il semble que le passage concerné soit emprunté à Dioscoride, à moins qu'il ne s'agisse d'une interpolation tirée d'Avicenne⁵⁰. La mandragore était donc prescrite comme analgésique durant l'Antiquité. Pourtant elle n'intervenait que rarement avant des opérations chirurgicales, sans doute à cause du danger potentiel qu'elle représentait pour les patients. Le sommeil profond qu'elle entraînait permettait certes d'insensibiliser le malade, mais il pouvait aussi, vu la toxicité de la plante, s'avérer fatal à trop fortes doses⁵¹.

3. Effet antispasmodique de la mandragore

Les vertus calmantes de la mandragore n'étaient pas uniquement sollicitées face à la douleur. Le traité pseudo-hippocratique *Des lieux dans l'homme* préconise la racine de mandragore en boisson dans les cas de spasmes⁵². Notre plante intervenait donc comme sédatif, plus précisément comme antispasmodique dès le IV^e siècle av. J.-C.⁵³

4. Rôle anti-inflammatoire de la mandragore

Hormis son rôle narcotique, les usages thérapeutiques de la mandragore les plus appréciés des médecins antiques avaient un but anti-inflammatoire. Notre plante possédait des qualités rafraîchissantes et apaisantes, qui ont entraîné son application externe en cas de diverses affections inflammatoires. De fait, Plutarque, Galien et Macrobe rappellent que la mandragore était considérée comme une substance froide⁵⁴, qualité qui était d'ailleurs également considérée comme la cause de son effet soporifique⁵⁵. Elle permettait donc d'amollir et de relâcher les tissus enflammés, raison pour laquelle les cataplasmes de feuilles fraîches ou conservées dans la saumure étaient recommandés pour les indurations, les abcès, les tuméfactions ou encore les ulcères⁵⁶. Dans les cas d'écrouelles – inflammation et abcès des ganglions lymphatiques d'origine tuberculeuse – ou de *panus* – forme d'abcès cutané –, Pline indique le recours à la racine de mandragore dans de l'eau⁵⁷.

Les propriétés émoullientes de la mandragore étaient ainsi utilisées dans diverses maladies accompagnées d'inflammation. L'érysipèle notamment, parfois appelé "feu sacré" (*ignis sacer*) dans l'Antiquité, était soigné par la racine de mandragore broyée dans du vin ou du vinaigre⁵⁸. Notre plante est également prescrite contre la goutte, la *podagra* des Anciens; en ce cas, Théophraste préconise la racine broyée dans du vinaigre, tandis que Pline recommande les feuilles pilées dans de la farine d'orge⁵⁹.

Enfin, la mandragore était particulièrement employée lors d'inflammations des yeux, pour lesquelles Dioscoride prescrit des cataplasmes de feuilles avec de la farine d'orge⁶⁰. Celse mentionne, dans certains cas de maladies oculaires accompagnées d'inflammation, une préparation complexe contenant du suc de mandragore⁶¹. Pline, de son côté, conseille la racine pilée avec de l'huile rosat et du vin pour les fluxions et les douleurs oculaires⁶². L'encyclopédiste latin rappelle aussi que la mandragore était utilisée, à une époque antérieure, pour guérir l'*aegilops*, sorte de tumeur à l'œil⁶³.

Malgré la rareté des mentions postérieures au I^{er} siècle ap. J.-C., l'utilisation de la mandragore comme anti-inflammatoire a dû perdurer jusqu'à la fin de l'Antiquité. Au début du V^e siècle ap. J.-C., Marcellus signale un onguent indiqué notamment contre la goutte, les tuméfactions et certaines tumeurs inflammatoires, onguent dans la composition duquel intervient de la mandragore⁶⁴.

Deux autres recettes du *De medicamentis* signalent l'ajout de suc de mandragore dans des collyres appliqués pour les fluxions, ou encore les irritations et les gonflements des yeux⁶⁵. Quant au recueil *Anonymi de Plantis*, d'époque tardive, il recommande, comme ses prédécesseurs, l'application de mandragore en cas d'abcès enflammés et d'inflammations des yeux. Mais il conseille également des frictions de mandragore sur certaines dermatoses telles le lichen et la gale, ainsi que sur le ventre, la rate et les reins dans des cas de dysenterie⁶⁶.

5. Action cicatrisante de la mandragore

Vu ses propriétés émollientes, la mandragore possédait aussi des vertus cicatrisantes. Pline et Dioscoride attestent tous deux son utilisation pour enlever des marques sur le corps. D'après l'*Histoire naturelle*, en lotion, elle supprime les marques sur le visage⁶⁷. Quant au *De materia medica*, il spécifie que les feuilles de mandragore en friction légère pendant cinq ou six jours font disparaître les marques sans provoquer d'ulcération⁶⁸. Cet usage de la mandragore est rappelé succinctement dans le *De herbarum medicaminibus*⁶⁹.

6. Usages toxicologiques de la mandragore

Le recours à la mandragore relevait également de la toxicologie⁷⁰. Pline et Dioscoride nous apprennent son utilisation contre certains poisons. Les deux auteurs se montrent cependant très laconiques à ce propos. Pline indique, en termes très vagues, que la mandragore était prise en boisson "contre les ser-

pents"⁷¹, tandis que Dioscoride signale que la racine de mandragore broyée était appliquée avec du miel ou de l'huile sur les morsures de serpents⁷². Quelques lignes plus bas, le médecin ajoute que, bue avec une autre plante, le datura, la racine de mandragore constituait un antidote⁷³.

La même imprécision caractérise notre dernière source : l'auteur du recueil *Anonymi de Plantis* cite les morsures, à la fin d'une énumération des affections soignées par un mélange de suc de mandragore et de farine d'orge⁷⁴.

7. Usages gynécologiques de la mandragore

Mieux documentées s'avèrent les utilisations gynécologiques de la mandragore. Si Pline et Dioscoride apparaissent à nouveau comme nos deux principaux informateurs, nous disposons néanmoins, dans ce domaine, de renseignements nettement antérieurs au I^{er} siècle de notre ère. Les traités gynécologiques du *Corpus hippocratique* renferment quatre mentions de la mandragore, trois dans les *Maladies des femmes I* et une seule dans les *Maladies des femmes II*. Notre plante intervient, à deux reprises, dans la composition de pessaires emménagogues⁷⁵. Son suc est également indiqué dans des cas de flux rouge, blanc ou autres, en application avec du soufre dans de la laine⁷⁶. Les graines enfin sont recommandées broyées dans de l'eau en injection utérine pour attirer le phlegme⁷⁷.

Ce dernier usage de la mandragore ne semble pas propre aux prescriptions gynécologiques. De fait, Pline et Dioscoride signalent que le suc de mandragore, est administré à la dose de deux oboles, dans du vin miellé, pour faire vomir et évacuer le phlegme ainsi que la bile noire⁷⁸, deux humeurs considérées par les Anciens comme la cause de plusieurs maladies, lorsqu'elles sont en excès⁷⁹.

Utilisée pour soigner les maladies des femmes dès l'époque classique, la mandragore n'est pourtant plus mentionnée dans aucun remède gynécologique avant le I^{er} siècle de notre ère. L'*Historia*

naturalis et le *De materia medica* signalent alors les mêmes emplois gynécologiques de la plante. Prise en boisson, la graine de mandragore nettoie l'utérus⁸⁰ ; en cataplasme avec du soufre vif, elle arrête les règles trop abondantes⁸¹. Quant à son suc, il est appliqué seul, au poids d'une demi-obole d'après Dioscoride, pour provoquer les menstrues et faire sortir les fœtus, morts précise Pline, du ventre de la mère⁸². Au V^e siècle ap. J.-C., le Pseudo-Apulée énonce exactement les mêmes usages gynécologiques de la mandragore ; il s'inspire manifestement de ses deux prédécesseurs, ajoutant quelques précisions mineures⁸³.

8. La mandragore dans le traitement des affections mentales

Enfin, il faut signaler que la mandragore a aussi été utilisée face à des troubles mentaux. L'auteur des *Lieux dans l'homme* indique, au IV^e siècle av. J.-C., que la racine de mandragore en boisson doit être donnée le matin "aux gens affligés, malades et qui veulent se pendre"⁸⁴. Notre plante était donc prescrite aux patients dotés d'un tempérament mélancolique, considérant que ses vertus excitantes permettait de combattre leur tristesse. Bien qu'ancienne, cette mention apparaît très isolée au sein de notre *corpus* de textes.

Nous disposons néanmoins d'un second témoignage concernant l'emploi de la mandragore dans des cas de désordres psychiques. De fait, quelque quatre siècles plus tard, Celse recommande le recours aux fruits de la mandragore dans certaines formes de folies, en l'occurrence dans le traitement de la *phrénitis*⁸⁵. Aux patients qui souffrent de pareille aliénation de l'esprit avec fièvre aiguë et délire continu, le médecin conseille de placer des fruits de mandragore sous leur oreiller. Mais ce sont alors les propriétés narcotiques de la plante qui sont recherchées. Il s'agit, en somme, de procurer le sommeil à des patients qui ne trouvent pas le repos, à cause de leurs troubles mentaux.

Conclusion

Au terme de cette étude, on peut souligner la très bonne connaissance de la mandragore attestée dans l'Antiquité gréco-romaine. Les témoignages étudiés démontrent, malgré leur nombre limité et leur étalement dans le temps, une grande uniformité des vertus thérapeutiques attribuées à notre plante. Outre ses applications gynécologiques et toxicologiques, elle était principalement utilisée pour son action narcotique et analgésique, ainsi que pour ses propriétés anti-inflammatoires. En dépit de son entrée dans le monde de la magie, la mandragore sera donc toujours considérée par les Anciens comme une plante médicinale. Elle continuera, tout le long de l'Antiquité, d'être prescrite par les médecins conformément aux indications thérapeutiques héritées de leurs prédécesseurs.

Notes

1. Sur l'utilisation magique de la mandragore, notamment comme aphrodisiaque, cf. T. F. THISELTON DYER, *The Folk-lore of Plants*, Londres, 1889 ; J. M. PELT, *Drogue et plantes magiques*, Paris, 1971, p. 148-158 ; P. DELAVEAU, *Histoire et renouveau des plantes médicinales*, Paris, 1982, p. 136-142 ; K. HOSTETTMANN, *Tout savoir sur les aphrodisiaques naturels*, Paris, 2000, p. 71-73, 76-77.
2. Le développement des rites et des légendes relatifs à la mandragore remonte déjà à l'Antiquité. De fait, Théophraste, dès le III^e siècle av. J.-C., relayé par Pline, au I^{er} siècle ap. J.-C., relate certains rites de cueillette de la plante : elle devait être arrachée selon un rituel précis, sous peine de provoquer la mort du cueilleur. Cf. Théophraste, *Historia plantarum*, IX, 8, 8 ; Pline, *HN*, XXV, 148 ; A. DELATTE, *Herbarius. Recherches sur le cérémonial usité chez les Anciens pour la cueillette des simples et des plantes magiques*, Bruxelles, 1961, p. 37, 41, 52, 54-55, 60-61, 67, 73, 88, 91-93, 100, 111, 146, 162, 169, 172, 178.
3. Pour les sources de Pline et de Dioscoride : M. WELLMANN, *Sextius Niger. Eine Quellenuntersuchung zu Dioscorides*, in *Hermes*, 24, 1889, p. 530-569 ; M. H. MARGANNE, *Nouvelles perspectives dans*

- l'étude des sources de Dioscoride*, in G. SABBAH (ed.), *Médecins et médecine dans l'Antiquité*, Saint-Etienne, 1982 (*Mémoires Centre Jean Palerne*, III), p. 81-83.
- 4 Pour la datation des traités hippocratiques, une liste de l'ensemble des traités du *Corpus*, accompagnée d'une brève présentation, est proposée dans J. JOUANNA, *Hippocrate*, Paris, Fayard, 1992, p. 527-563.
 - 5 Il ne sera pas tenu compte, dans cette étude, des témoignages plus tardifs, dont ceux de certains Pères de l'Eglise. Isidore de Séville, *Etym.*, XVII, 9, 30, par exemple, signale que l'écorce de la racine de mandragore était administrée dans du vin avant des opérations afin d'endormir et d'insensibiliser les patients. De même, le médecin grec Alexandre de Tralles, actif à Rome au VI^e siècle ap. J.-C., ne sera pas évoqué dans cette étude, alors que ses écrits signalent le recours à la mandragore dans plusieurs remèdes. Cf. Alexandre de Tralles, *Sur les fièvres*, 7 (Puschmann, t. I, p. 426-429) ; *Therapeutica*, II (Puschmann, t. II, p. 10-11, 26-29), VIII, 2 (Puschmann, t. II, p. 346-349) et XII (Puschmann, t. II, p. 520-521).
 - 6 Cf. M. H. THOMSON, *Textes grecs inédits relatifs aux plantes*, Paris, 1955, p. 77-79, 84-87.
 - 7 Pseudo-Apulée, *De herbarum medicaminibus*, 131. Cf. I. C. G. ACKERMANN (ed.), *Parabulum medicamentorum scriptores. Lucii Apuleii de medicaminibus herbarum liber*, Norimbergae-Altorfii, 1788, p. 293-294. – Pour ce traité de phytothérapie : G. SABBAH, P. P. CORSETTI et K. D. FISCHER (eds), *Bibliographie des textes médicaux latins. Antiquité et haut moyen âge*, Saint-Etienne, 1987 (*Mémoires Centre Jean Palerne*, VI), p. 38-40.
 - 8 Cf. Ch. B. RANDOLPH, *The Mandragora of the Ancients in Folk-lore and Medicine*, in *Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences*, 40, 1904-1905, p. 520-522 ; *RE*, s.v. mandragoras 1 (STEIER, 1928), col. 1033.
 - 9 Sur la mandragore, en particulier dans l'Antiquité : RANDOLPH, *op. cit.*, p. 485-537 ; STEIER, *op. cit.*, col. 1028-1037 ; A. M. SCHMIDT, *La mandragore*, Paris, 1958.
 - 10 Pour la description botanique de la mandragore : E. BAYER et al., *Guide de la flore méditerranéenne*, Paris, 1990, p. 176-177 ; B. PRESS, *Plantes aromatiques et médicinales*, Paris, 1999, p. 76.
 - 11 Dioscoride, *De materia medica*, IV, 75, 1-2 Wellmann. – Le médecin grec décrit une troisième espèce de mandragore qu'il appelle aussi *môrion* (IV, 75, 7 Wellmann) ; mais il ne la connaît que par ouï-dire et son identification demeure contestée ; cf. RANDOLPH, *op. cit.*, p. 506 ; STEIER, *op. cit.*, col. 1030.
 - 12 Cf. STEIER, *op. cit.*, col. 1029.
 - 13 Il faut remarquer que Théophraste emploie, à deux reprises, dans son traité *Recherches sur les plantes*, le terme grec *mandragoras* ; si la plante ainsi désignée au livre IX est sans conteste notre mandragore (*Historia plantarum*, IX, 8 - 9, 1), il est certain que le philosophe grec utilise à tort le terme *mandragoras* au livre VI (*Historia plantarum*, VI, 2, 9). Il décrit manifestement un autre végétal, en l'occurrence la belladone (*Atropa Belladonna* L.), une espèce voisine, qui appartient également à la famille des Solanacées et possède aussi des propriétés narcotiques. Cf. S. AMIGUES (ed.), *Théophraste, Recherches sur les plantes*, t. III, Paris, Les Belles Lettres, 1993, p. 35-36, 138.
 - 14 Parmi les nombreuses appellations de la mandragore dans l'Antiquité, notons *antimimos*, *apollinaris*, *bombochylon*, *cammaros*, *circaeon*, *môrion*, *thridacias*. Cf. A. CARNOY, *Dictionnaire étymologique des noms grecs de plantes*, Louvain, 1959, s. v. ; J. ANDRE, *Les noms de plantes dans la Rome antique*, Paris, 1985, s. v.
 - 15 Sur les dangers de la mandragore qui peut être mortelle pour l'homme, voir, notamment, Galien, *De simpl. med. temp. ac fac.*, III, 18 (t. XI, p. 596 Kühn) ; V, 14 (t. XI, p. 751-752 K.).
 - 16 Celse, *De medicina*, V, 25, 1-2.
 - 17 Dioscoride, *De mat. med.*, IV, 75, 3-4 Wellmann ; Pline, *HN*, XXV, 150.
 - 18 Dioscoride, *De mat. med.*, IV, 75, 6 Wellmann ; Pline, *HN*, XXV, 149.
 - 19 Pseudo-Hippocrate, *Loc. Hom.*, XXXIX, 1 (Joly, 1978 = t. VI, p. 328-329 Littré).
 - 20 Sur la question du dosage et de la mesure dans l'expérimentation médicale pendant l'Antiquité, cf. M. GRMEK, *Le chaudron de Médée. L'expérimentation sur le vivant dans l'Antiquité*, Le Plessis-Robinson, 1997, p. 115-140.
 - 21 Pline, *HN*, XXV, 149.
 - 22 Dioscoride, *De mat. med.*, IV, 75, 3 Wellmann ; Pline, *HN*, XXV, 149.
 - 23 Théophraste, *Historia plantarum*, IX, 9, 1 ; Pline, *HN*, XXVI, 121.
 - 24 Dioscoride, *De mat. med.*, IV, 75, 6 Wellmann ; Pline, *HN*, XXVI, 157.
 - 25 Dioscoride, *De mat. med.*, IV, 75, 2-3 Wellmann ; Pline, *HN*, XXV, 149.
 - 26 L'utilisation de la mandragore comme soporifique et comme analgésique pendant l'Antiquité a déjà été

- étudiée de manière approfondie par RANDOLPH, *op. cit.* Le chercheur américain a notamment recensé tous les textes antiques et médiévaux qui attestent le recours à la mandragore comme anesthésique avant des opérations chirurgicales ; *cf. id.*, p. 514-516.
- 27 Parmi les nombreuses mentions littéraires des propriétés narcotiques de la mandragore, notons, outre celles citées ci-dessous, Pline, *HN*, XXV, 150 et Dioscoride, *De mat. med.*, IV, 75, 2, 4, 6 et 7 Wellmann.
- 28 Xénophon, *Banquet*, II, 24.
- 29 Démosthène, *Quatrième Philippique*, 6.
- 30 Lucien, *Timon*, 2 ; *Histoires vraies*, II, 3 ; *Eloge de Démosthène*, 36. L'attribution de ce dernier traité à Lucien a parfois été contestée ; certains y voient, en effet, l'œuvre plus tardive d'un sophiste qui imitait le style du satiriste.
- 31 Frontin, *Strategematon*, II, 12.
- 32 Polyen, *Stratagèmes de guerre*, V, 10, 1 ; VIII, 23, 1. – Sur ce type de stratégies militaires consistant à abandonner des aliments empoisonnés dans un camp, voir M. GRMEK, *Les ruses de guerre biologiques dans l'Antiquité*, in *REG*, 92, 1979, p. 147.
- 33 Aristote, *Du sommeil et de la veille*, 3 ; Plutarque, *Moralia*, 652 C ; Apulée, *Métamorphoses*, X, 11.
- 34 *Ibid.* (trad. de P. VALLETTE, 1947).
- 35 Cf. Théophraste, *Historia plantarum*, IX, 9, 1 ; Dioscoride, *De mat. med.*, IV, 75, 3, 4, 6, 7 Wellmann ; Pline, *HN*, XXV, 150 ; Macrobe, *Sat.*, VII, 6, 7.
- 36 Celse, *De medicina*, III, 18.
- 37 THOMSON, *op. cit.*, p. 84-85, l. 2-4.
- 38 Pseudo-Hippocrate, *Morb.*, II, 43, 1-2 (Jouanna, 1983 = t. VII, p. 60-61 L.).
- 39 Cf. M. MOISAN, *Les plantes narcotiques dans le Corpus hippocratique*, in P. POTTER, G. MALONEY et J. DESAUTELS (eds), *La maladie et les maladies dans la Collection hippocratique, Actes du 6e Colloque international hippocratique (Québec, 28 septembre-3 octobre 1987)*, Québec, 1990, p. 383.
- 40 Dioscoride, *De mat. med.*, IV, 75, 4 Wellmann ; Celse, *De medicina*, V, 25, 1-2 ; Galien, *Meth. med.*, XII, 1 (t. X, p. 816 K.) ; *De simpl. med. temp. ac fac.*, V, 19 (t. XI, p. 766-767 K.). – Au début du Ve siècle ap. J.-C., Marcellus, dans le *De medicamentis*, mentionne également une remède qualifié d'*anodynon*, qui contient, entre autres, un denier de racine ou d'écorce de mandragore (*cf. Marcellus, De med.*, XXV, 5). Hormis cet *anodynon*, le médecin signale d'ailleurs une dizaine de recettes dans l'élaboration desquelles intervient de la mandragore. Ces remèdes s'avèrent, cependant, moins significatifs pour notre propos, par le fait même de leur composition souvent très complexe. La mandragore y est associée à de nombreuses substances, ce qui ne permet pas de distinguer quelles propriétés propres à la plante y sont recherchées. C'est pourquoi, il ne sera que rarement fait mention, dans cette étude, des remèdes de Marcellus.
- 41 Le terme grec *anòdunon* est formé sur le substantif *odunè* "la douleur", auquel est adjoind un alpha privatif ; *cf. BAILLY*, p. 193 ; *LSJ*, p. 169. Il a d'ailleurs donné naissance, en français, à l'adjectif anodin dont le sens premier, aujourd'hui vieilli, était "qui calme la douleur (sans guérir)" (*Le Nouveau Petit Robert*, 1994, s. v. anodin 1, p. 87).
- 42 Dioscoride, *De mat. Med.*, IV, 75, 5 Wellmann. – Pline, *HN*, 105, conseille également diverses préparations à base de mandragore pour les articulations.
- 43 THOMSON, *op. cit.*, p. 86-87, l. 21-22.
- 44 Galien, *De vict. Hipp. in morb. acut.*, I, 32 (*CMG V.9*, 1 Helmreich = t. XV, p. 489 K.).
- 45 Galien, *In Hipp. Epid. VI comment.*, II, 5 (*CMG V.10*, 2, 2 Wenkebach-Pfaff = t. XVII A, p. 903-904 K.).
- 46 Sur l'utilisation de la mandragore dans l'anesthésie chirurgicale durant l'Antiquité, *cf. R.CAVENAILE, L'anesthésie chirurgicale dans l'Antiquité gréco-romaine*, in *Medicina nei secoli*, 13/1, 2001, p. 31-34, 37-38 ; D. GOUREVITCH, *La triade anesthésique dans le monde gréco-romain*, in *Cahiers d'anesthésiologie*, 49/4, 2001, p. 309-314.
- 47 Le terme latin *punctio* ici employé par Pline désigne "l'action de piquer" (*cf. Cael. Aurel., Acut.*, II, 6) ; il est, en effet, formé sur le verbe *pungere*, piquer. Il est cependant malaisé de déterminer l'acte médical précis qui était désigné par ce mot dans l'Antiquité. C'est pourquoi, nous avons choisi de le traduire par le substantif français "piqûre", bien que ce mot possède, dans la médecine moderne, une signification particulière, inconnue des Anciens. Il faut, par ailleurs, noter que le terme *punctio* a parfois été utilisé, dans un contexte médical, avec le sens d'"élanement, douleur" (*cf. Pline, HN*, XXXIV, 151 ; Celse, *De medicina*, VIII, 9, 2).
- 48 Pline, *HN*, XXV, 150 ; Dioscoride, *De mat. Med.*, IV, 75, 3, 5-6, 7 Wellmann.
- 49 Pseudo-Apulée, *De herbarum medicaminibus*, 131.
- 50 Cf. RANDOLPH, *op. cit.*, p. 520-522 ; STEIER, *op. cit.*, col. 1033.
- 51 Pour le problème du dosage et de la mesure dans l'Antiquité : *supra*, n. 20.
- 52 Pseudo-Hippocrate, *Loc. Hom.*, XXXIX, 1 (Joly, 1978 = t. VI, p. 328-329 L.).
- 53 Cf. MOISAN, *op. cit.*, p. 382-383.
- 54 Plutarque, *Moralia*, 652 C ; Galien, *De temper.*, III, 1

- (t. I, p. 649 K.) ; *De morb. caus.*, 3 (t. VII, p. 14 K.) ; *De simpl. med. temp. ac fac.*, I, 13 (t. XI, p. 404 K.), 22 (t. XI, p. 421 K.) ; VII, 12, 4 (t. XII, p. 67 K.) ; *In Hipp. Artic. comment.*, 20 (t. XVIII A, p. 692 K.) ; Macrobe, *Sat.*, VII, 6, 7.
- 55 Cf. Galien, *De simpl. med. temp. ac fac.*, VII, 12, 4 (t. XII, p. 67 K.).
- 56 Pline, *HN*, XXVI, 145 ; Dioscoride, *De mat. med.*, IV, 75, 4 Wellmann.
- 57 Pline, *HN*, XXVI, 24, 93. Dioscoride conseille lui aussi la mandragore pour soigner les écrouelles, cf. Dioscoride, *De mat. med.*, IV, 75, 4, 5.
- 58 Théophraste, *Historia plantarum*, IX, 9, 1 ; Pline, *HN*, XXVI, 121 ; Dioscoride, *De mat. med.*, IV, 75, 5 Wellmann ; Pseudo-Apulée, *De herbarum medicaminibus*, 131.
- 59 Théophraste, *Historia plantarum*, IX, 9, 1 ; Pline, *HN*, XXVI, 104.
- 60 Dioscoride, *De mat. med.*, IV, 75, 4 Wellmann.
- 61 Celse, *De medicina*, VI, 6, 1. – Dans son ouvrage sur les plantes médicinales dans l'art et l'histoire, Penso suppose que l'ajout de mandragore dans ce remède pour les maladies des yeux avait pour objectif de dilater la pupille. Cf. G. PENSO, *Les plantes médicinales dans l'art et l'histoire*, Paris, 1986, p. 103, 105. Cette hypothèse me semble tout à fait gratuite. Nous savons certes aujourd'hui que la mandragore contient des principes actifs qui provoquent la mydriase c'est-à-dire la dilatation de la pupille. Mais cette action de la plante n'est évoquée ou recherchée dans aucun remède antique. En ce qui concerne le *De medicina*, VI, 6, 1, Celse ne parle jamais de dilater la pupille ; en revanche, il précise que les yeux sont enflammés, preuve que la mandragore possédait une fonction anti-inflammatoire dans la recette en question.
- 62 Pline, *HN*, XXV, 147.
- 63 *Ibid.*
- 64 Marcellus, *De med.*, XXXVI, 10.
- 65 Marcellus, *De med.*, VIII, 8, 12.
- 66 THOMSON, *op. cit.*, p. 84-87, l. 5-7, 10-11, 21-23.
- 67 Pline, *HN*, XXV, 175.
- 68 Dioscoride, *De mat. med.*, IV, 75, 4 Wellmann.
- 69 Pseudo-Apulée, *De herbarum medicaminibus*, 131.
- 70 La mandragore est citée à plusieurs reprises parmi les informations toxicologiques contenues dans l'œuvre de Galien ; cependant, le Pergaménien présente exclusivement notre plante comme une substance toxique froide, qui peut provoquer des empoisonnements. Mais, il ne signale aucune utilisation thérapeutique de la mandragore en toxicologie. Cf. A. TOUWAIDE, *Galien et la toxicologie*, in *ANRW*, II, 37.2, p. 1914-1915, 1951-1953, 1982-1986.
- 71 Pline, *HN*, XXV, 150.
- 72 Dioscoride, *De mat. med.*, IV, 75, 5 Wellmann.
- 73 *Id.*, IV, 75, 7 Wellmann. – Dioscoride désigne le végétal associé à la mandragore par les mots grecs *struchnou tou kaloumenou manikou* ; il s'agit de la plante aujourd'hui dénommée *Datura stramonium* L., une autre Solanacée, toujours largement utilisée en médecine à l'heure actuelle, en raison des alcaloïdes qu'elle contient. Cf. E. PERROT et R. PARIS, *Les plantes médicinales*, vol. 1, Paris, 1974, p. 85 ; F. COUPLAN, *Encyclopédie des plantes comestibles de l'Europe*, vol. 3. *Les belles vénéneuses, plantes sauvages toxiques*, Flers, 1990, p. 199-200 ; A. GHESTEM, E. SEGUIN, M. PARIS et A. M. ORECCHIONI, *Le préparateur en pharmacie, Dossier 2. Botanique-Pharmacognosie-Phytothérapie-Homéopathie*, Paris, 2001, p. 158-162.
- 74 THOMSON, *op. cit.*, p. 86-87, l. 23.
- 75 Pseudo-Hippocrate, *Mul.*, I, 74 (t. VIII, p. 160-161 L.).
- 76 Pseudo-Hippocrate, *Mul.*, II, 199 (t. VIII, p. 382-383 L.).
- 77 Pseudo-Hippocrate, *Mul.*, I, 80 (t. VIII, p. 202-203 L.).
- 78 Pline, *HN*, XXV, 150 ; Dioscoride, *De mat. med.*, IV, 75, 3 Wellmann.
- 79 Cf. RANDOLPH, *op. cit.*, p. 508.
- 80 Pline, *HN*, XXVI, 156 ; Dioscoride, *De mat. med.*, IV, 75, 6 Wellmann.
- 81 Pline, *HN*, XXVI, 157 ; Dioscoride, *De mat. med.*, IV, 75, 6 Wellmann.
- 82 Pline, *HN*, XXVI, 156-157 ; Dioscoride, *De mat. med.*, IV, 75, 4 Wellmann.
- 83 Pseudo-Apulée, *De herbarum medicaminibus*, 131. Il affirme notamment que la mandragore fait sortir les fœtus morts ou vivants et qu'elle doit être mélangée à du soufre et bouillie dans du vin pour arrêter le flux menstruel.
- 84 Pseudo-Hippocrate, *Loc. Hom.*, XXXIX, 1 (Joly, 1978 = t. VI, p. 328-329 L.).
- 85 Celse, *De medicina*, III, 18. – Sur la *phrénitis*, cf. J. PIGEAUD, *La maladie de l'âme. Etude sur la relation de l'âme et du corps dans la tradition médico-philosophique antique*, Paris, 1981, p. 71-100.

Cécile NISSEN
Aspirante du F.N.R.S.,
Université de Liège, Archéologie grecque
Quai Roosevelt, 1b, B – 4000 LIEGE